

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 672

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	70 450 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	70 450 000
Centres d'examen des concours de la fonction publique dans chaque collectivité ultramarine (ligne supprimée)	0	0
Extension du passeport mobilité aux personnes engagées dans le dispositif de validation des acquis (ligne supprimée)	0	0
TOTAUX	70 450 000	70 450 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Outre-mer » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale (à l'exclusion de l'amendement de Gouvernement II-961, de

l'amendement II-252 et des amendements identiques II-16, II-251, II-336, II-872 et II-947 au Sénat), en revenant donc sur l'impact des amendements II-769, II-394, II-757, II-810, II-18, II-929, II-92, II-902, II-928 et des amendements identiques II-17, II-337, II-900 et II-946 de première lecture au Sénat.